

Projet l'Escale

Projet de foyer d'accueil médicalisé

L'ESCALE

Nous proposons :

Un accueil en semi internat (ouvert du lundi au samedi inclus de 7h30 à 18h 30). Ce semi internat sera fréquenté par les 35 personnes réparties en 5 villas

Un accueil en internat avec des familles relais fonctionnant à l'année. Sur les 35 personnes citées, 15 bénéficieront de familles relais, et seront donc prises en compte en journée par les professionnels qui oeuvrent dans les villas.

Ces structures composées de villas louées, accueillant chacune en journée 7 personnes en présence permanente de trois professionnels

DECLINAISON DU PROJET

TROUBLES ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT

L'expression « troubles envahissants du développement » (TED) regroupe un ensemble de problèmes particuliers affectant le développement de l'enfant, notamment sur les plans cognitif, social, affectif, intellectuel, sensoriel et en matière d'acquisition du langage. L'autisme en est l'exemple le plus connu.

Les TED sont caractérisés par des déficiences majeures liées à trois aspects du développement :

- les interactions sociales ;
- la communication verbale et non verbale ;
- les intérêts, les activités et les comportements qui présentent un caractère restreint stéréotypé et répétitif.

L'intensité des déficiences peut varier considérablement d'une personne à l'autre et au cours de la vie.

Certaines caractéristiques des TED sont aussi notées chez des personnes présentant d'autres problématiques (déficience intellectuelle, troubles d'apprentissage, dysphasie, troubles obsessionnels, etc.)

Dans le cas des personnes ayant un TED, plusieurs éléments sont présents en simultanéité et en interaction.

Les troubles envahissants du développement sont regroupés en cinq catégories (syndromes) présentant des caractéristiques spécifiques :

- le trouble autistique ;
- le syndrome d'Asperger ;
- le trouble envahissant du développement non spécifié ;
- le trouble désintégratif de l'enfance ;
- le syndrome de Rett.

Les causes des TED ne sont pas définitivement établies.

Toutefois, il se dessine présentement un consensus pour admettre la multiplicité des causes des TED et leur origine neurologique.

Une prédisposition génétique apparaît de plus en plus évidente.

Des facteurs environnementaux et biologiques qui ne sont pas clairement connus viendraient déclencher des processus menant au développement des TED.

De ce fait, L'"AUTISME, selon la DSM-IV R, est très proche des éléments sus cités, par sa définition :

" Développement nettement anormal ou déficient de l'interaction sociale et de la communication, et un répertoire considérablement restreint d'activités et d'intérêts. Les manifestations du trouble varient largement selon le stade de développement et l'âge chronologique de la personne. "
En conséquence, pour répondre au mieux à une frange de la population " en difficulté " sans les stigmatiser, ni organiser "une ségrégation invalidante", nous sommes convenus d'organiser l'accueil de personnes majeures souffrant de Troubles Envahissants du Développement (TED) tel que définies dans les descriptions ci dessus énoncées.

Nous proposons

- Un accueil en semi internat (ouvert du lundi au samedi inclus de 7h30 à 18h 30)

Ce semi internat sera fréquenté par les 35 personnes réparties en 5 villas

- Un accueil en internat avec des familles relais fonctionnant à l'année.

Sur les 35 personnes citées, 15 bénéficieront de familles relais, et seront donc prises en compte en journée par les professionnels qui oeuvrent dans les villas.

Ces structures composées de villas louées, accueillant chacune en journée 7 personnes en présence permanente

de trois professionnels, seront localisées sur :

- Aix en Provence ou les environs immédiats
- Vitrolles et les communes adjacentes.
- Salon de Provence ou les villages environnants

P R E A M B U L E

Ce projet est issu des préoccupations parentales, alliées à des professionnels concernés.

En effet, il semble que la difficulté de ces dernières années, réside dans l'impossibilité de trouver des structures adaptées pour de jeunes majeurs souffrant de Troubles Envahissants du Développement (TED).

De surcroît, lorsqu'une solution semble se faire jour, il faut nécessairement opter pour une vie hors giron familial, c'est à dire en internat. De cela, beaucoup de parents ne sont pas prêts à faire le choix, (ou tout au moins pas tout de suite) et considère cette solution comme un abandon.

L'internat ordinaire suppose une préparation de tous (jeunes majeurs et familles), la solution de famille relais est plus facilement envisagée (quelquefois comme une préparation à l'internat), l'outil devenait donc incontournable.

Les organismes financeurs et de contrôles, que sont les DGAS, DASS, et la Sécurité Sociale, qui n'avaient jusqu'alors, pas imaginé une solution d'accueil de jour adaptée pour les majeurs, commencent à entendre les demandes des parents, mais aussi celles des jeunes majeurs en capacités de faire part de leur choix.

Enfin, et toujours pour expliquer ce projet et son contenu, nous avons bien entendu nombre de parents qui disent être en quelque sorte "prisonniers" des contingences de fonctionnement de certaines institutions.

En effet, lorsque leur enfant plus jeune, a pu bénéficier d'une prise en charge en institution, sous le régime du semi internat, les horaires d'ouverture de 9 h à 16 heures permettaient difficilement une reprise d'activité professionnelle.

Nantis de toutes ces remarques, ces demandes, ces suggestions, et surtout de notre prise de conscience du désarroi et du déséquilibre familial que cela pouvait engendrer, nous avons opté pour la création d'un établissement où les structures seraient plus en adéquation avec l'harmonie familiale.

"ASSOCIATION LES TOURNESOLS"

L'association "Les Tournesols" a été créée en 1998 par un groupe de parents qui souhaitent que leur enfant, adolescent ou majeur, puisse être accueilli en de petites structures à même de prendre en compte leur problématique par des procédures individualisées.

Actuellement, l'association comporte en son conseil d'administration des parents, des professionnels (en activité ou en retraite), et des personnes intéressées par la construction d'un outil de qualité au service des personnes accueillies et de leurs parents.

En complémentarité des établissements existants, nous avons pensé construire des hébergements multiples en privilégiant la notion d'habitat singulier, de lien social, de voisinage. L'accueil sera donc réalisé en des habitats loués, aménagés par les résidents et/ou les demi-pensionnaires, pour le groupe, mais aussi pour chacun individuellement.

Il s'agit d'un lieu d'éducation et de soins au sein duquel chaque personne peut habiter,

c'est à dire en faire son territoire, celle du village, de ses habitants, des commerces, des associations.

Créer une vie de proximité avec tout l'environnement !

Ces petites structures seront à taille humaine, avec pour objectif d'éviter autant que possible la cohabitation d'un grand nombre de jeunes en difficulté sur le même lieu.

Ces structures, se devront de mettre en pratique, une des recommandations de la loi de 1975, reprise en 2002, qui stipulait que :

« à tout âge, la personne, pour peu qu'on l'aide, est en capacité de progresser, de conserver des acquis, et de construire des stratégies en vue de fortifier et développer ses capacités d'autonomie »

Par expérience, nous savons que souvent les projets des établissements génèrent de fait l'adaptation à la structure de la personne accueillie. De ce fait le projet de la structure aura comme priorité de s'adapter à la personne accueillie, et non le contraire.

Le projet collectif tiendra compte des problématiques de chacun et sera évalué régulièrement afin d'être adapté aux progressions individuelles et collectives.

L'association sera gestionnaire des établissements et des structures.

Inscrit dans le cadre du schéma départemental des personnes handicapées, elle vous propose

de doter le département d'un outil qui offre dans le respect des personnes accueillies, une palette de choix qui suppose des adaptations, de passer d'une forme d'accueil à une autre, de changer d'avis sans que cela ne provoque des ruptures avec les parents, les personnes en difficulté et les professionnels.

LE PARTENARIAT

Le souhait d'être aussi au service des parents entre dans une dynamique partenariale où la complémentarité familles et professionnels doit permettre des engagements réciproques, des accompagnements personnalisés pour quelquefois si nécessaire, aider et reconstruire les perceptions et les attitudes des personnes concernées et des membres de la famille.

Dans cette politique d'accompagnement, de soutien, d'information, il est essentiel qu'un cadre de travail soit défini, cadre à l'intérieur duquel parents et professionnels pourront dialoguer et s'impliquer dans un partenariat le mieux adapté à chaque situation.

Le directeur ou la directrice, devra inscrire dans cette politique partenariale forte dans laquelle sera inclus les outils d'évaluations qui permettront à chacun de progresser à partir d'un cadre prédéfini, à même d'évoluer sur des bases d'échanges professionnels.

PRESENTATION DES DIFFERENTS SERVICES

Les parents ont des expériences diverses, au travers desquelles ils ont pu imaginer, proposer et partager avec les professionnels un outil qui serait pour tous une bonne réponse aux attentes.

Nous avons inventorié plusieurs pistes qui nous semblent adaptées, réalisables, bâties sur la double exigence du respect des personnes accueillies et du personnel.

Ce respect de la personne passe en priorité par l'utilisation de petites structures, avec un nombre relativement restreint de personnes accueillies

L'accompagnement par des professionnels en nombre suffisant devrait permettre une prise en compte individualisée et/ou collective dans de bonnes conditions de travail avec une motivation et un investissement professionnel de chacun.

Une prise en compte et pas une prise en charge, parce que prise en compte induit une idée d'appartenance librement consentie, de valeur, donc d'humanité ;

Alors que prise en charge suppose un fardeau, un poids à supporter..

CES STRUCTURES S'ADRESSENT A DES PERSONNES MAJEURES, SOUFFRANT DE TROUBLES ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT

UN INTERNAT EXTERNALISE (avec accueil en famille relais)

UN SEMI INTERNAT : cinq villas en trois ou cinq communes différentes.

UN ACCUEIL SEQUENTIEL (à la carte)

Seront organisés pour tous :

SIX WEEK END DECOUVERTE

TROIS FOIS UNE SEMAINE DE VACANCES HORS DEPARTEMENT.

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL
COMMUN A TOUTES LES STRUCTURES
UN DIRECTEUR (TRICE):

l'établissement sera placé sous sa responsabilité première. Il oeuvrera en partenariat étroit avec l'association dans la mise en pratique des options et de la philosophie associative.

UN PSYCHIATRE:

(à 20 %)

Il sera chargé pour toutes les structures, du suivi dans le contrôle des prescriptions médicales, avec l'objectif de minimiser autant que faire ce peut, l'intensité des thérapeutiques assistées par médicaments.

UN(E) INFIRMIER(E):

(à 50 %)

UN(E) SECRETAIRE

UN(E) ECONOMOME COMPTABLE :

(à 50 %)

UN HOMME D'ENTRETIEN:

Il sera nécessaire pour toutes les structures. Il pourra selon les capacités des personnes accueillies, être en position de maître d'apprentissage.

UNE A.S.S.G : (à 50 %)

POUR LE SEMI INTERNAT (CINQ VILLAS)

ouverture 271 jours

du lundi au samedi

de 7h30 à 18h30

CINQ MAITRESSE DE MAISON (A.S.S.G) :

(à 50 %)

SIX EDUCATEURS(TRICES) SPECIALISES

CINQ MONITEURS(TRICES) EDUCATEURS(TRICES)

SIX AIDES MEDICO PSYCHOLOGIQUE

CINQ ANIMATEURS (TRICES)

DIX AIDES SOIGNANTS (ES)

POUR L'INTERNAT EXTERNALISE (QUINZE PLACES)

Ouverture 365 jours et à la carte selon le projet personnalisé du majeur

QUINZE FAMILLES RELAIS.

ROLE ET FONCTION DES MEMBRES DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'EQUIPE EDUCATIVE

Elle sera donc composée de maîtresses de maison, d'aides médico psychologique, d'animateurs, d'aides soignants, de moniteurs éducateurs et d'éducateurs spécialisés.

Elle mettra en place des situations éducatives, d'apprentissage, et construira les activités correspondantes en pleine autonomie et responsabilité, en concertation, avec l'aide et sous le contrôle du directeur (trice).

Ensemble, elle collaborera à l'élaboration et conduira le projet pédagogique et éducatif individualisé de chacune des personnes accueillies.

Elle se devra d'assister à toutes les réunions, de faire des observations écrites, des synthèses et rédaction de documents divers.

Chaque éducateur spécialisé sera référent de la conduite des projets des jeunes majeurs. (7 par villa). A ce titre, il assurera une liaison régulière avec la famille de chaque majeur ainsi qu'avec l'éducateur spécialisé et le psychologue chargés du soutien et du suivi des familles relais.

L'EQUIPE MEDICALE et PARA MEDICALE

Elle sera composée d'un infirmier(e) et d'aides soignant(es).

Sous le contrôle du psychiatre, elle assurera la prise en compte médicale des jeunes majeurs.

D'une manière générale, elle veillera à la santé et à leur état général,

Elle assurera une liaison médicale avec la famille et les médecins,

Elle exécutera les prescriptions médicales,

Elle veillera à la bonne tenue des dossiers médicaux,

Elle assurera les petits soins lors d'un incident ou d'un accident corporel léger.

Elle assurera les premiers soins d'urgence en cas de problème grave et prendra toutes les dispositions nécessaires telles que : appel d'ambulance ou des pompiers, hospitalisation..

Eventuellement, en cas d'absolue nécessité, elle pourra accompagner les familles lorsqu'un jeune majeur devra rencontrer un médecin spécialisé.

Elle prendra toutes les mesures préventives lors des sorties d'un groupe (trousse à pharmacie, mesures d'hygiène et de sécurité)

LE SEMI INTERNAT ET L'ACCUEIL SEQUENTIEL

L'INTERNAT EXTERNALISE (AVEC LES FAMILLES RELAIS)

LE SEMI-INTERNAT

Certains parents souhaitent que leur enfant puisse avoir un rythme de vie proche d'un jeune qui travaille ou poursuit ses études.

Ils souhaitent donc que leur enfant reste en famille. Ces familles sont organisées pour préserver une vie familiale avec tous les paramètres induits par un enfant handicapé.

D'où l'idée de procéder par étape visant une adaptabilité et une appropriation d'un mode de vie de partage et de construction et préparer quelquefois un accueil futur en famille relais ou en internat traditionnel.

LE FONCTIONNEMENT

Nos structures de semi internat fonctionneront de 7h30 à 18h30, du lundi au samedi...

Ces horaires ne posent pas l'obligation de venir à 7h30 et de partir à 18h30, mais permettent que chacun puisse adapter dans la mesure du raisonnable ses exigences de vie.

En effet, autrefois, lorsque leur enfant était plus jeune, et pouvait bénéficier d'une prise en compte en semi internat, les mamans (ce sont souvent elles qui s'expriment) vivaient les horaires de fonctionnement institutionnels (de 9h à 16h) peu adaptés à l'épanouissement et à la préservation de l'équilibre familial.)

Ainsi cette amplitude d'ouverture devrait être le cadre qui permet à chacun de s'inscrire dans le créneau qui lui convient le mieux.

LES LOCAUX CINQ VILLAS EN CINQ COMMUNES DIFFERENTES

Pour des commodités de fonctionnement, et afin de répondre au mieux aux demandes familiales, nous louerons cinq villas en cinq communes différentes, afin de conjuguer la proximité et les

facilités relationnelles qu'induisent la proximité d'implantation des lieux d'accueils.

LA CAPACITE D'ACCUEIL (35 MAJEURS, soit 7 par villa)

Ces villas accueilleront chacune sept majeurs.

Pourquoi disons nous majeur et non adulte ?

La loi fait référence aux majeurs, et c'est par commodité langagière que le concept d'adulte est utilisé à tort. Si la majorité marque le terme légal des 18 ans révolus, le terme adulte suppose une maturité psychologique que les personnes que nous allons accueillir n'ont pu encore acquérir. Cette différenciation nous semble fondamentale dans ce qu'elle signe une approche réaliste d'un état qui ne nie en rien les possibilités d'évolution.

LE PERSONNEL

L'encadrement devra permettre une présence continue de trois professionnels par villa.
L'éducateur spécialisé, aura des délégations de responsabilité et d'animation du groupe de travail.
Il sera la référence principale en lien avec les familles et les intervenants extérieurs.

L'ACCUEIL SEQUENTIEL du SEMI-INTERNAT

Cet accueil est réservé à des personnes qui pour l'instant ne peuvent pas supporter une fréquentation institutionnelle vécue comme déstabilisatrice et peu agréable.

La progressivité de l'accueil, permet de construire pas à pas, (dans une dynamique de découverte de la confiance réciproque), le chemin qui pourra peut être autoriser à terme la fréquentation à temps complet du semi internat.

L'INTERNAT EXTERNALISE AVEC SUPPORT DES FAMILLES RELAIS.

Certains parents pensent qu'une vie moins collective, même si la structure est à petit effectif, correspondrait mieux à la problématique de leur enfant.

En effet, certaines personnes ont besoin d'un cadre qui dans la vie de tous les jours, leur rappelle quelque peu la maison familiale.

LE FONCTIONNEMENT

L'internat satellisé fonctionnera, à temps complet, ou du lundi au vendredi, voire au samedi, certains week end, certaines vacances.

Une aide sera apportée aux familles relais, par un éducateur (trice) spécialisé (e) de référence, par le psychiatre, et par une psychologue extérieure.

La formation spécifique sera effectuée par le service, ainsi que la formation permanente à raison d'une séance mensuelle de travail collectif.

CAPACITE D'ACCUEIL

QUINZE FAMILLES RELAIS soit QUINZE PLACES

Les règles d'approches professionnelles seront identiques aux résidents accueillis en internat ordinaire avec en supplément pour les familles relais, l'aide des éducateurs de référence, du psychiatre, du directeur, dans des modalités d'évaluations définies en commun.

LES TRANSPORTS. Domicile/villa/domicile

Ils seront assurés par les familles, de même que les accompagnements relatifs aux prises en compte spécifiques des soins psychothérapeutiques ou de rééducations particulières.

Le relais (pour les soins) pourra être pris par les éducateurs, qui de ce fait, seront chargés du choix des intervenants extérieurs.

La dénomination éducateur (que nous ne confondons pas avec éducateur spécialisé) est dévolue à tous les intervenants professionnels qui oeuvrent avec et auprès des personnes accueillies.

LA PRISE EN COMPTE MEDICALE et PARA MEDICALE

Pour ce qui concerne le suivi médical (par des généralistes ou des spécialistes) nous opérons pour le choix parental de désigner le médecin de référence, qui en aura la responsabilité.

Dans cette perspective, deux conditions seront requises :

les visites chez le médecin se feront par les parents,

le médecin de référence devra accepter de collaborer avec le psychiatre des Tournesols (à la demande des parents, et exceptionnellement, nous pourrions accompagner leur enfant chez le médecin de référence.) Enfin, nous pourrions si les parents le souhaitent opter pour un

suivi médical d'un médecin ou praticien choisi par l'institution Les Tournesols.

De toutes les formes de suivi, et de démarche, les parents sont informés et nous informent du contenu des visites et des thérapies pratiquées.

L'ADMISSION

Dans la composition des groupes de sept, nous essaierons d'accueillir des personnes à problèmes relativement compatibles, en faisant en sorte de créer des groupes en capacité de vivre ensemble afin d'offrir à chacun un espace de vie permettant à tous de progresser.

Les groupes composés exclusivement de personnes en extrême difficulté sont en effet incompatibles avec cette progression. Mais nous nous interdirons également de pratiquer des sélections en vue d'accueillir que des personnes à problèmes dites légères.

En plus clair, ni ghettoïsation, ni élitisme dans l'admission des personnes accueillies, mais de la cohérence au

service des personnes accueillies afin de leur permettre d'évoluer dans un collectif approprié aux potentialités de chacun.

LE PROJET PEDAGOGIQUE PERSONALISE

Toutes les structures devront construire le projet collectif de prise en compte des compétences, des besoins et des problématiques de chacun. Ce projet collectif devra donc être régulièrement évalué pour être adapté aux progressions individuelles et collectives.

Chaque projet collectif ou personnalisé nécessitera une évaluation régulière, qui mesurera l'adéquation entre les objectifs fixés et l'organisation mis en place pour les atteindre. Cette propension à mettre en pratique les outils d'adaptabilité sera du domaine des professionnels en partenariat avec les personnes accueillies et leur famille. Les objectifs devront être clairs et précis sous peine de rendre impossible l'évaluation.

Dès le premier accueil, nous allons construire avec les parents les outils évaluatifs sur ce que nous pensons être les points forts et les domaines à parfaire.

Nantis de cette première approche sur les potentialités des personnes à accueillir, nous essaierons d'adapter nos supports éducatifs, thérapeutiques et relationnel par une prise en compte utilisant :

- les domaines de l'art, (le chant, la peinture, le dessin, le théâtre)

- de l'approche environnementale (la culture de la terre sous forme vivrière ou florale)

- Activités à responsabilité et à "changement de statut" : Dans ce type d'activité par exemple, l'élevage d'animaux de fermes, la personne ordinairement dépendante, se trouve investie de la responsabilité des animaux, et devient donc active, abandonne son statut d'aidée et fait l'apprentissage de la responsabilité.

Même il peut arriver que dans un premier temps, ces activités prennent une forme occupationnelle, nous les intégrerons progressivement dans une dynamique de sens.

Le projet personnalisé sera construit en prenant en compte la personne accueillie dans l'expression de sa personnalité, sa singularité, avec les richesses et les difficultés qui lui sont propres et ce qui reste à parfaire.

Les prises en comptes individualisées permettront à chacun de pouvoir autant que faire ce peut, évoluer dans un groupe en respectant le rythme et les possibilités de chacun.

LES DIFFERENTS ASPECTS DE LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES ACCUEILLIES LE TRAVAIL DE BASE et LA VIE AU QUOTIDIEN

Ces supports auront pour but de favoriser des apprentissages, de développer le sens de l'initiative, du partage, du travail bien fait, d'aiguiser ses sens olfactifs, gustatifs, visuels, tactiles.

Ils seront une des composantes de l'apprentissage des actes d'autonomie, et seront donc vecteur d'un accompagnement et d'un cheminement personnalisé.

La participation sera proposée aux personnes en capacité d'y collaborer à :

- la propreté des lieux communs,

- l'élaboration et la confection des repas, (on prépare pour les autres, on a le souci de bien présenter, on ne peut pas jouer avec la nourriture)

- la prise en compte des abords des villas.

LES ACTIVITES EDUCATIVES et SOCIO-ERGOTHERAPEUTIQUES.

Ces activités pourront avec l'accord de la personne accueillie, avoir pour objectif l'acquisition de pratiques permettant l'aptitude à exercer un travail y compris dans un cadre protégé.

Notre préoccupation première n'est en aucune manière la contrainte économique.

Nous inscrivons notre philosophie occupationnelle et de travail dans une perspective d'apprentissage, d'épanouissement personnel et collectif. Nous pourrions également proposer à des collaborateurs connexes (artisans, commerçants, agriculteurs) de participer à la prise en compte des personnes que nous accueillons, sur des programmes d'interventions et d'apprentissages dont nous aurons convenu ensemble la teneur.

ACTIVITES ARTISTIQUES...

DESSIN-PEINTURE-JEUX D'IMITATION-MUSIQUE.-LANGAGE

Qui dit créativité, dit processus d'apprentissage, de mémorisation et de mise en place de stratégies d'auto évaluation qui développent les sens et favorisent l'échange, la communication verbale et non verbale.

Les supports de ces activités seront de bons prétextes pour délivrer implicitement et explicitement des messages qui méritent d'être entendus, de se représenter symboliquement les choses, les personnes en leur absence.

Prendre conscience des éléments constitutifs de l'activité et des différents outils à utiliser sont porteurs de stratégies, de découvertes et de constructions.

LA PRATIQUE D'ACTIVITES THEATRALES

Elle inclut de multiples formes de réalisation, de communication. On peut participer aux décors, à la régie, être en position d'aide ou en qualité d'acteur, voire de spectateur « actif ». La mémoire est sollicitée. L'expression posturale est vecteur de communication (messages donnés, rires, pleurs, trac). S'exposer aux regards des autres est un challenge difficile (y compris pour des gens ordinaires). Cela permet de dépasser ses craintes, ses inhibitions, où le prix apporté à ces successions de victoires sur soi même. C'est l'apprentissage de la dynamique de groupe où chacun est au service du collectif. C'est déjà la mise en pratique des composantes de sociabilités. (Le fait d'être en capacité de mettre en pratique, de manière adaptée les règles du groupe)

LA PRATIQUE D'ACTIVITES LIEES A LA NATURE.

Pouvoir et être en capacité de planter, et dans l'attente de la récolte, prendre soin régulièrement, anticiper sur les besoins et les nécessités de la plante, (la fertilisation, l'arrosage, le choix de l'emplacement, la taille) est un apprentissage des possibilités de différer son impatience, en utilisant le facteur temps pour la réalisation d'objectifs à moyen terme.

S'occuper d'ANIMAUX DIT DE FERME..

(Lapins, poules, canards, poneys, agneaux etc.)

↳ intéresser, connaître les besoins des animaux, les respecter, les apprivoiser sont autant d'éléments qui transcendent les potentialités de la personne.

La construction de la personnalité est en mouvement et trouve des justifications dans la satisfaction du travail bien fait, dont on voit immédiatement les résultats dans le comportement apaisés des animaux dont on s'occupe. ↳ occuper des animaux, en avoir la responsabilité transforme une position passive, trop souvent de dépendance, en une position active avec la capacité de prendre soin de l'autre.

DES OUTILS COMPLEMENTAIRES…

VIDEO, AUDIO – VISUEL, INFORMATIQUES

Nous doterons les villas d'ordinateurs, d'appareils photos, et de caméras vidéos, dans le but d'initier des activités. Ces supports peuvent engendrer de multiples découvertes, ouvrir de nouveaux horizons avec des supports permettant l'innovation, la création, les échanges interpersonnels. Ils peuvent également ouvrir des possibilités d'évaluation au sujet des actions engagées. (par

exemple avoir la possibilité de visionner et donc de se revoir, n'est pas toujours évident pour des personnes souffrant de Troubles Envahissants du Développement)

Ces outils utilisés à bon escient pourront être ce plus, qui quelque fois débloque des situations, permet la critique collective et/ou individuelle, assure l'acceptation “ mesurée ” du regard de l'autre.

Ces outils permettent dans certaines activités d'affiner ses prestations (ex: le théâtre), de partir à la recherche (chasse aux images) d'essayer de construire de petits films.

LIVRES, REVUES, PUBLICITE, BANDES DESSINEES …

Avoir dans les villas une variété de supports qui engage la curiosité, mais qui peut être aussi une possibilité de se remémorer des acquis. Laisser à la portée de tous des moyens de connaissance, d'apprentissage ne peut être qu'un plus dans l'évolution.

LE DROIT “ A PARESSER ”, LE TEMPS LIBRE.

Il est nécessaire pour chaque personne accueillie (et non pour les professionnels) d'avoir du temps pour flâner, vaquer à ses occupations, ne rien faire, s'isoler un moment, le tout inscrit dans une dynamique de sens.

Les soirées, week-end et vacances prendront en compte tous ces paramètres et seront construits de manière à individualiser au maximum les propositions tout en ayant comme objectif le respect de chacun dans une réalité de mini collectivité.

Il va de soi, que ces apprentissages appellent des attitudes constructives de la part du personnel.

Il se doit de comprendre que pour intégrer ces notions, les personnes accueillies peuvent passer par des périodes d'évolutions, de contestations, quelque fois de régressions dans ce que nous croyions être des acquis.

LES REUNIONS

Elles permettront une collaboration de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire aux projets individuels

La pluridisciplinarité devant se muer en « interdisciplinarité » c'est-à-dire en une volonté collective de communiquer et se fédérer autour d'un projet.

.Le groupe sera composé de plusieurs personnes à qualifications professionnelles différentes. Chacun à son niveau se devra de communiquer de ses expériences, de ses difficultés, de ses observations et de ses réussites.

Les réunions d'échanges, d'observations et de savoir, devront articuler autour d'un langage compris par tous. (Cela n'interdit pas l'expression liée aux qualifications spécifiques, qui devront seulement faire l'objet d'un décodage adapté à la composition du groupe et/ou des interlocuteurs)

EVALUATION ET CONTROLE

Pour évaluer les résultats et les pratiques, une méthodologie sera proposée à tous les professionnels de l'association, sous la forme collective et individuelle, ainsi qu'aux parents, aux intervenants extérieurs.

- Définition des objectifs
- Critères d'évaluation
- Procédure
- Evaluation des résultats
- Actions correctrices.

En outre, nous souhaiterions que le Conseil Général et la D.A.S.S. soit chacun représenté par un technicien de la gestion financière, ainsi qu'un ou deux professionnels connaissant la problématique spécifique des personnes accueillies, et rompus aux pratiques de prises en comptes interdisciplinaires.

De plus nous proposerons à nos partenaires du conseil général et de la D.A.S.S. d'initier semestriellement une réunion de travail où seront évalués les aspects financiers, mais aussi les pratiques professionnelles au regard des objectifs fixés.

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

La mission du F.A.M. est définie par l'association gestionnaire et les instances d'habilitation.

En accord avec le projet défini en la présente par l'association, l'organisation, le suivi et la mise en œuvre des moyens du service de la mission, relèvent de la compétence du directeur sous contrôle de l'association gestionnaire.

Chaque professionnel (intervenant auprès de la personne accueillie et lors des prises en compte) est associé à l'élaboration des différents projets.

Chaque professionnel, s'emploie à mettre en application les décisions collectives, à évaluer et rendre compte de son travail et de ses actions.

Chacun est responsable de ses actes dans le champ des compétences qui lui est assigné.

La spécificité des fonctions et des champs de compétences, ne se conçoit que dans la nécessaire complémentarité des tâches. (pluri et interdisciplinarité)

LE DIRECTEUR. (trice)

Est garant de la conduite du projet d'établissement, et rend compte des services rendus auprès de l'association, ainsi qu'auprès des organismes d'habilitation.

Prononce l'admission des personnes accueillies et dans la même logique, demande les prolongations de

prise en charge, le changement d'affectation à une villa, du F.A.M, vers un autre établissement, ou pour un retour en famille.

Il s'entoure de l'avis des techniciens et des professionnels qui accompagnent la personne majeure.

Les relations avec les instances d'habilitation relèvent de sa compétence.

L'association doit être informée, car responsable de la qualité du service rendu et du contrôle des prestations, et, si elle le désire l'accompagner.

Les relations avec l'association gestionnaire imposent à lui.

LE PSYCHIATRE.

Dans les structures types F.A.M., son rôle est très important.

De part sa spécialité, il ne privilégie aucune théorie, est ouvert aux progrès scientifiques et aux neurosciences.

De ce fait, il prend soin d'expertiser ses prescriptions.

Il est le lien de traduction des posologies et traitements, et de leurs effets, auprès des familles, et les reçoit à leur demande.

Il est attentif aux demandes parentales, y compris dans la recherche de médicalisation douce et à fortiori de recherche et d'attention sur les effets produits.

Il est responsable des soins, des traitements et de l'organisation de leur mise en œuvre.

Pour les traitements proposés par un médecin choisi par la famille, il organise avec son confrère, le lien nécessaire, et réactualise périodiquement avec lui les traitements proposés.

Dans ce cadre, il demande à ses confrères de bien vouloir s'inscrire dans une réciprocité d'information et de dialogue au sujet des interventions réalisées.

Il informe l'équipe pluridisciplinaire et les parents des effets médicamenteux, chaque fois que nécessaire, lors de tout changement de posologie, et lors des réunions de travail.

Il propose chaque fois que nécessaire, les rééducations souhaitables. (psychomotricité,

orthophonie...) effectue le lien avec ces praticiens extérieurs, et rend compte à ses collègues de travail. Il peut à ce sujet charger l'éducateur de référence de cette action de lien.

LES PSYCHOLOGUES. (à temps partiels)

Les structures se proposant d'accueillir et de prendre en compte souffrant de Troubles Envahissant du Développement, nécessitent toutes la mise en place d'un accompagnement spécifique.

Cet accompagnement se doit de prendre en compte les différents aspects et les multiples manifestations de la pathologie des personnes accueillies.

L'articulation de ces personnes aux réalités qui les entourent, que ce soit dans la vie quotidienne, ou dans la place qui leur est proposée d'occuper dans les activités sensées, le rapport au temps, à l'espace, aux autres en général, génère très souvent des conduites complexes.

Dans sa relation quotidienne avec la personne accueillie, le professionnel veille à préserver l'équilibre entre proximité et distanciation.

Dans cet esprit, le travail des professionnels qui les accompagnent au fil de cette vie chaotique, consiste bien sûr à rechercher du sens à ces symptômes, à proposer des réponses, des attitudes allant vers un réaménagement des ces conduites, vers une modalité plus harmonieuse, atténuant les souffrances psychiques et les désarrois.

Pour cela, les réunions cliniques, sont d'une importance fondamentale, et représentent un étayage à la confrontation avec les déficiences exprimées.

Sans ce soutien, sans ces évaluations du travail, la pratique professionnelle ne prend pas sens, le nécessaire recul ne peut s'opérer.

De part cette nécessité et cet état d'esprit, la fonction et la présence de psychologues sont incontournables.

Il devront avoir un rôle de médiation, d'éclairage et de soutien des démarches de prise en compte qui sont à l'oeuvre, non comme des magisters, mais comme des éléments importants d'un groupe de travail dont ils sont une des composantes.

Par ailleurs, un travail d'entretien régulier avec les personnes accueillies, seront de leur compétence, et sera donc mis en oeuvre.

A leurs demandes, les familles pourront bénéficier des compétences de ces praticiens.

L'EDUCATEUR DE REFERENCE (pour chaque villa)

ET

LE PERSONNEL EDUCATIF ET DE SOIN.

L'éducateur de référence, assure par délégation du directeur, l'organisation quotidienne des personnes accueillies et de ses collègues de travail.

Il veille à la qualité des prestations et à l'amélioration du cadre de vie.

Il est responsable de la sécurité.

Il est le lien privilégié avec la famille. Il a un rôle d'accompagnement, de soutien, et de formation, auprès des familles relais.

Il partage avec ses collègues, la prise en compte des majeurs accueillis.

Il est attentif à la production des observations sur le cahier de régulation prévu à cet effet. Il est le transcripteur des observations et du projet personnalisé négocié, construit pluri et inter disciplinairement avec la famille et le majeur accueilli.

L'éducateur de référence, et ses collègues de travail, restituent à la personne accueillie, chaque fois que nécessaire, le sens de la prise en compte au F.A.M.

Il gère avec la personne accueillie, les actes spécifiques qui émaillent la vie quotidienne (rendez-vous, soins, courses, activités, tel, …).

Tout au long des activités et temps de vie partagés, l'éducateur de référence, avec l'aide de ses collègues de travail, s'emploie à rendre fonctionnels pour la personne accueillie, les apprentissages acquis, et met en oeuvre des actions personnalisées telles qu'elles auront été préalablement définies avec la famille dans le projet de la personne accueillie.

Avec ses collègues de travail, il sera attentif aux expressions des personnes accueillies, et ne pas réduire dans un comportement présent, mais inscrire dans un projet d'avenir.

Dans ce contexte, l'éducateur de référence se trouve investi d'un rôle d'intervenant principal afin d'éviter le morcellement.

Le personnel éducatif et de soin, partage et contribue avec l'éducateur de référence, à la qualité des prises en compte et de l'accompagnement des personnes accueillies.

Sa responsabilité est tout aussi importante dans le cadre d'un groupe de travail dont il fait partie intégrante, à égalité de droit et d'expression au profit de la personne accueillie, pour un service rendu de qualité.

LA FAMILLE RELAIS.

UNE SALARIEE ET...UN MINI COLLECTIF (sa famille)

La particularité de cette professionnelle est qu'il lui a tout d'abord été nécessaire de convaincre son époux et ses enfants de partager le domaine familial, mais également les fédérer autour de la nécessité d'être tous présents, solidaires et actifs dans la prise en compte de la personne accueillie.

Outre cette qualité première de savoir être la personne par qui passe des informations multiples avec des supports divers, cette salariée assume de fait une variété de rôles en une fonction essentielle.

C'est aussi une personne qui est la seule professionnelle à devoir et pouvoir assumer seule, sur des périodes relativement denses et longues (soirées, nuits, week end et vacances) la prise en compte de la personne accueillie.

C'est donc là aussi que la cohésion et le partage des tâches sont fondamentaux dans le cadre de la famille relais.

Cette professionnelle devra donc eu égard de la complexité de sa tâche, être formée, aidée et soutenue chaque fois que nécessaire, à sa demande, et sur proposition du groupe de travail.

L'éducateur de référence sera l'interlocuteur privilégié qui aura pour mission de piloter la prise en compte excentrée avec la famille relais.

Un des moyens mis à la disposition de la famille relais, est de la dispenser d'être en concurrence avec la famille naturelle, et de protéger au mieux le terrain sur lequel vit cette famille et la personne accueillie.

En cela, les décisions et le passage de relais famille professionnelle, famille naturelle, et vice et versa, seront au maximum organisés dans les locaux du FAM.

Le rythme des vacances, week end et sorties, sera décidé en groupe de travail, en partenariat avec la famille naturelle, et les modalités seront gérées par l'éducateur de référence.

La salariée en qualité de famille relais chez qui va vivre la personne souffrant de TED, devra être attentive à tous les aspects du développement de cette personne, et avoir le sens de l'observation aiguisé.

Cette salariée participe à ce titre, à l'élaboration du projet personnalisé, à son évaluation et à son adaptation continue.

Elle est aussi (très souvent) une interprète des souhaits de la personne déficiente. Tâche difficile qui devra être co-pilotée et supervisée par l'éducateur de référence et le psychologue, afin d'éviter au maximum une forme de protectionnisme réducteur.

Cette fonction d'accueil en famille, devient professionnelle lorsque avec les supports de la formation initiale, conjugués avec la formation permanente, et le soutien actif des collègues de travail, cette salariée conserve dans les actions de la vie quotidienne, toute son attention, son sens de l'observation et son sens critique sur les différentes manières dont agit et se comporte la personne accueillie. (ne pas réduire dans un comportement présent, mais inscrire dans un projet d'avenir)

Ce professionnalisme est corroboré par la nécessité de noter sur le cahier de régulation, ces observations pour les faire partager aux membres de l'équipe, et enrichir la construction et l'évaluation du projet personnalisé ainsi que pour mesurer la qualité de la cohésion des prises en compte.

Prendre soin, dans le sens ordinaire, mais aussi dans son acception première de thérapeutique par l'action journalière, sont les fondamentaux des actes de cette professionnelle qui sont inclus en des relais successifs pour des domaines aussi variés que la nourriture, (concrète et affective) l'habillement, la propreté, la veille médicamenteuse, la socialisation dans le sens de re-préciser les règles sociales, et la sociabilisation dans la dimension de pouvoir et avoir la possibilité et la compétence de les mettre en pratique.

Déclinée et souhaitée de la sorte, la famille relais est bien un axe essentiel de la prise en compte des personnes accueillies, professionnelle à part entière et partie intégrante du groupe de travail.

LA FAMILLE RELAIS.(dispositions particulières)

Avant l'agrément, et donc avant son embauche, l'association et l'établissement, mettront en place une formation basique pour permettre l'adaptabilité de ces collègues de travail à leur future fonction.

A partir de l'instant où les personnes se verront confier un majeur, nous installerons un processus d'aide, d'accompagnement et de soutien.

Un éducateur spécialisé de référence, sera à disposition des familles relais, et effectuera à minima une visite par quinzaine au domicile.

Le psychologue recevra individuellement la famille relais pour échange, évaluation et mise en adéquation du projet.

Chaque mois, le directeur et le psychiatre organiseront une réunion de travail de toutes les familles relais.

Le but est d'échanger et construire entre professionnel de même qualité et de forger des pratiques référentielles communes.

La famille relais sera associée avec la famille naturelle en présence si possible de la personne accueillie, et avec les professionnels du F.A.M. à la construction du projet personnalisé.

A cet effet, les rôles et fonctions de chacun seront à nouveau précisés y compris dans les modalités et le rythme des séjours en famille, qui restent du domaine des prérogatives directoriales et avis du conseil d'administration, avec possibilité de délégation à l'éducateur de référence.

LES REUNIONS D'EXPRESSION POUR LES MAJEURS ACCUEILLIS.

Tous les quinze jours, sera proposé un temps d'échange institutionnalisé, Professionnels / Majeurs accueillis, en une réunion ayant pour objet de permettre à chacun d'exprimer ses ressentis.

Les majeurs accueillis devront pouvoir s'exprimer à leur manière et avec les outils qu'ils possèdent.

L'émergence des dialogues se devra d'être favorisée, soutenue et décodée par les professionnels.

Ces prises de parole devront être construites de telle sorte que tous les participants aient accès à une réelle compréhension.

Le personnel devra veiller à ce que chaque participant puisse intégrer les propos tenus.

La réunion sera animée par l'éducateur de référence, avec l'apport et le soutien technique du psychologue.

Il sera conservé une trace écrite du déroulement de la réunion, de son contenu, et des décisions qui en découlent.

LA FORMATION. (des salariés)

Outre les formations spécifiques sur lesquelles les salariés ont été employés, il faudra dans la pluridisciplinarité, aller vers l'interdisciplinarité.

De ce fait, des modules de formation collectifs seront proposés intra muros.

Ils seront complétés par des formations individualisées extra muros.

Il sera demandé au personnel ayant bénéficié de ces formations, de produire un écrit sur les apports constatés. Ces écrits seront à la disposition des collègues de travail et feront l'objet d'un support dans le but d'échanges inter disciplinaires.

Enfin, chaque fois que possible, nous organiserons des échanges de professionnels de courtes durées entre établissements pour des salariés accueillant des personnes à problématiques similaires.

L'ADMISSION.

Elle fait l'objet d'une procédure institutionnalisée.

Elle s'appuie sur des outils évaluatifs. (Référentiels ANCREAI., et J.Y Barreyre)

Elle est prononcée par le directeur qui affecte la personne à une des villa, au vu de la conclusion de la commission qu'il préside. Le directeur se doit d'informer l'association gestionnaire de toutes admission ou changement d'affectation.

La commission d'admission est composée :

- Du directeur
- Du psychiatre
- De deux éducateurs de référence
- De deux représentants de l'association

Durant l'instruction de la candidature.

Outre la réception du candidat et de sa famille, le psychiatre et un éducateur de référence reçoivent les représentants de l'institution qui propose l'admission.

A cet effet, ils recueillent toutes informations susceptibles d'apporter des éclairages constructifs sur les

composantes du futur projet, et proposent le maintien d'un lien de concertation et d'échange pour l'année qui suivra l'admission.

Conclusion de l'admission.

Un pré projet de prise en compte personnalisé est proposé aux parents et à la personne candidate ;

Les modalités sont déclinées, en particulier le règlement du F.A.M., les droits et devoirs de chacun.

Est remis pour signature la charte partenariale.

Est proposé une date de rencontre (dans le trimestre qui suit l'admission) pour faire le point sur la période d'adaptation, et affiner les attitudes réciproques dans la construction du projet personnalisé.

Deux représentants de l'association gestionnaire sont invités aux procédures sus citées.

EVALUATION DU TRAVAIL.

L'OUTIL :

Guide d'évaluation de la qualité et des bonnes pratiques pour les établissements médico-sociaux et socio-éducatifs.

Pour évaluer il faut de la substance et une méthodologie.

Chaque intervenant se devra de contribuer aux observations qui sont à consigner sur un classeur individuel à chaque personne accueillie.

Ces observations auront trait à la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé et feront état de toutes évolutions de celui-ci.

Lors des séances de travail consacrées à une des personnes accueillies, chaque professionnel aura pris au préalable connaissance des observations et des propositions de tous.

La personne chargée d'animer la réunion (l'éducateur de référence aidé du psychologue affecté à la villa) se devra de construire les modalités évaluatives et de décider pour approbation du directeur, des domaines dans lesquels chacun doit adapter son travail.

Il devra consigner sur le classeur individuel les décisions prises et avalisées.

Chaque fois que possible, la famille naturelle et leur enfant majeur accueilli au F.A.M. participeront à ces réunions.

Le personnel dans son ensemble se devra d'employer un langage accessible à tous les participants, et à s'assurer que la compréhension est effective. (conformément à l'esprit et à la lettre du partenariat avec les familles)

Chaque année, le directeur produira un document relatif à l'évaluation interne.

Ce document sera également proposé aux professionnels des organismes de tarifications qui oeuvrent ordinairement avec le F.A.M. et l'association.

Ce document sera à la disposition des salariés, et des parents une copie leur sera adressée.

Tous les deux ans, une évaluation externe, sur la base du document évaluatif sus cité, sera produit par un organisme agréé.

Cette évaluation aura les mêmes destinations que l'évaluation interne

Autant que possible, une réunion annuelle de travail et d'évaluation sera proposée et organisée conjointement avec les partenaires tarifificateurs ;

Quatre représentants de l'association, le directeur, le psychiatre et un représentant par villa composeront ce groupe de travail.

ORGANISATION D'UN RESEAU.

Cette organisation est nécessaire à plus d'un titre, les contacts et la volonté existent déjà avec quelques professionnels, il nous faudra fortifier l'outil :

- Pour échanger nos pratiques.
- S'associer ou intervenir en relais d'autres services.
- S'épauler mutuellement lors de difficultés particulières.
- Créer des activités communes. (partager les équipements de chacun)
- Partager nos compétences. (y compris par l'échange de professionnels)
- Organiser des sessions communes de formation.
- Découvrir et mettre en place des lieux ressources.
- Participer au mouvement sur la compréhension et la recherche des causes liées aux pathologies qui concernent les personnes que nous accueillons.

Ce réseau ne sera pas exclusivement tourné vers des professionnels de l'éducation, mais sera fortifié par des contacts avec des personnes et des associations ordinaires, dans le but de pratiquer la socialisation et la sociabilisation des personnes avec qui nous travaillons.

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUER SUR CES LIENS :

[Présentation du projet L'Escale \(pdf\)](#)

[Livret d'accueil](#)